

Recyclage MED 2

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

Objectif de la formation :

Pour l'exercice de fonctions à bord des navires de commerce ou de plaisance armés avec un rôle d'équipage, le titulaire d'un certificat MED 2 doit, **tous les cinq ans**, pour prouver le maintien de sa compétence professionnelle, avoir suivi, dans les douze mois précédant sa demande de revalidation, une formation de **recyclage**.

Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité et être titulaire du certificat à recycler.

Programme :

1. UV-PSEM, premiers secours en équipe - mer, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe - mer » comprenant les modules suivants des unités d'enseignement PSE 1 et PSE 2, adaptés aux conditions particulières d'exercice des premiers secours en milieu maritime.

Nombre d'heures : 6 heures.

2. UV-HPR, hygiène et prévention des risques, comportant les trois mêmes modules que la formation de niveau I.

Nombre d'heures : 2 heures.

3. UV-SE, soins élémentaires, travaux pratiques comprenant trois modules :

SE 1 - SE 2 - SE 3

Nombre d'heures : 6 heures.

4. UV-AMMCT 2, aide médicale en mer - consultation télé médicale de niveau 2, comportant deux modules, l'un théorique, l'autre pratique, et tenant compte du type de navigation pratiqué :

- Module 1. Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer

- Module 2. Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade

Nombre d'heures : 6 heures.

Nombre total d'heures : 16 heures.

Délivrance de l'attestation de stage

Tout candidat à un recyclage de certificat se verra délivrer une attestation.